Image not found or type unknown

Besoin suite convocation tribunal

Par **jennifer18**, le **17/06/2011** à **13:44**

Bonjour,

je viens sur ce forum pour avoir de l'aide, des conseils, tout ce qui pourra m'être utile.
Voila mon histoire : Je circulais en février vers 20h sur une route à double sens.
Pour tourner dans la rue de mon domicile la voie se dédouble. J'étais donc positionné à l'arrêt sur cette voie, j'ai laissé passer un véhicule avant de m'engager pour tourner dans cette rue puisque rien ne venait.
Sauf qu'une fois au milieu de la route j'ai entendu un choc et vue un homme au dessus de mon pare brise. Je suis alors descendu avec ma passagère constater son état. Il avait vraisemblablement le genoux cassé. J'ai alors demandé aux personnes témoin d'ou venait le scooter (puisqu'il s'agissait d'un scooter !), s'il avait grillé le stop ? puisqu'avant de m'engager j'avais prit le temps de regarder, après la voiture laissé passer.J'ai contacté la police et les pompiers. J'ai indiqué à la police les causes de l'accident car pour moi la seule explication était que le scooter n'avait pas de phare allumé. D'ailleurs plusieurs témoins me l'ont confirmé lors de l'accident. Témoins qui ont pris le temps de partir quand la police est arrivée.
Seul un m'a laissé son numéro que j'ai transmis à la police.
J'ai ensuite pris régulièrement des nouvelles du conducteur du scooter, me suis rendu à l'hopitale ...
J'ai été auditionné, pas ma passagère. J'ai alors indiqué à l'agent qu'il y avait un témoin, elle n'avait pas l'air courant alors que le nom et le numéro de téléphone de celui-ci était sur le dossier.
J'ai reçu une nouvelle convocation il y a quelques jours me demandant d'apporter mon permis de conduire. J'ai téléphoné pour repoussé car je n'étais pas dans la région c'est à ce moment que l'agent m'a confié, qu elle avait de mauvais nouvelle ; Le parquet me poursuit pour non maîtrise de véhicule, je serai prochainement convoqué au tribunal.

Je tiens également à préciser qu'aucun test d'alcoolémie n'a été pratiqué sur moi.

Par **razor2**, le **17/06/2011** à **14:05**

Bonjour, je pense plutôt que vous êtes poursuivi pour blessures involontaires....
Reste pour vous à monter une défense solide, basée notamment sur l'absence de feu sur ce scooter, ce qui ne vous permettait pas de l'apercevoir avant de vous engager... Il faudra demander à votre témoin s'il accepte de venir témoigner à la barre pour attester l'absence de feu allumé sur ce véhicule...
Si vous avez une protection juridique, il serait temps de la contacter...

Par **jennifer18**, le **17/06/2011** à **14:57**

Merci pour ses premières réponses.
L'agent de police m'a annoncé poursuite pour non maitrise du véhicule" et m'a dit de venir muni de mon permis de conduire. Qui restera surement au commissariat jusqu'au jugement. Il me faut donc me rendre au cabinet d'assurance ? ou attendre d'avoir la convocation du tribunal en main ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés